

Droit européen des affaires	624
- Principe de libre circulation	
par Gérard Jazottes	624
- La politique de concurrence	
par Gérard Jazottes	629
- Les politiques communes	
par Monique Luby et Anne Marmisse-d'Abbadie d'Arrast . . .	631
Droit du commerce international	
par Philippe Delebecque	639
TABLES	645
3 ^e trimestre 2005	645

Les opinions émises dans la Revue n'engagent que leurs auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris. Tél. : 01.44.07.47.70).

DALLOZ

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz - 2005

RTDcom.

Revue trimestrielle de
droit commercial
et de droit
économique

Juillet / Septembre
2005
n°3

La substitution
de caution

La société
coopérative d'intérêt
collectif et les principes
généraux du droit
coopératif

LÉGISLATION

Publicité et communications
commerciales

(directive n° 2005/29
du 11 mai 2005)

p 631

JURISPRUDENCE

Propriété littéraire
et artistique :

Prescription des actions
en nullité des contrats
d'exploitation

p 502

Droit des marchés
financiers :

Suspension de l'exécution
d'une décision
de la commission
des sanctions de l'AMF

p 561

Crédit et titres de crédit :

La cause de garantie
autonome

p 582

Les politiques communes :

La CJCE et la convention
de Bruxelles
du 27 septembre 1968

p 636

DA|LOZ

S O M M A I R E

31-35, rue Froidevaux,
75685 Paris Cedex 14
Tél. rédaction 01 40 64 53 97
Fax 01 40 64 54 66
E.mail : a.courvasier@dalloz.fr

**PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**
Charles Vallée

RÉDACTION

Directeurs :

Brigitte Berlioz-Houin
Professeur à l'Université Paris-Dauphine (Paris IX)
Nicolas Rontchevsky

*Professeur à l'Université Robert-Schuman
(Strasbourg III)*

Collaborateurs

Jacques Azéma, Bernard Bouloc,
Michel Cabrillac, Claude Champaud,
Catherine Claudel, Didier Danet,
Philippe Delebecque, Jean-Claude
Dolory, Jean-Christophe Galloux,
Philippe Gaudrat, Charles Goyet,
Gérard Grosclaude, Gérard Jazottes,
Genevieve Laude, Paul Le Cannu,
Dominique Legeais, Eric Loquin,
Dominique Luby, Francine Macorig-Venier,
Genevieve Marnisse, Arlette Martin-Serf,
Corinne Mascala, Joël Monéger, Marie-
Thérèse Monsérié, Gilbert Orsoni, Gilles
Paisant, Frédéric Pollaud-Dulian, Nicolas
Rontchevsky, Corinne Saint-Alary-Houin,
Bernard Saintourens, Michel Storck,
Jean-Luc Vallens

ÉDITION

Philippe Weiss, *Directeur éditorial*
Arlette Courvasier, *Éditeur*

ABONNEMENTS

Yvette Nay
Abonnements : Dalloz - BP 150
94208 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél. 0 820 800 017, fax 01 40 64 89 92

Abonnement annuel partant du premier
numéro de l'année (2006/4 n°)

France et DOM : 145 €

Étranger : 161 €

Les abonnés qui, à la réception de ce
numéro, constateront que la livraison
précédente ne leur est pas parvenue, sont
priés d'en aviser le service des abon-
nements sans délai, l'éditeur ne pouvant
garantir pendant plus de 6 mois le ser-
vice des numéros manquants.

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme
au capital de 3 956 040 euros
Siège social :
31-35, rue Froidevaux - Paris 14°
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 221A
TVA FR 69 572 195 550
CPPAP n° 0907 T 82121
ISSN 0244-9358

Imprimerie Chirat
42540 St-Just-la-Pendue

ARTICLES

447

La substitution de caution. Remède à la situation
inconfortable du dirigeant caution ou manifestation
de l'évolution du droit des contrats ?

par Gaëlle Deharo 447

La société coopérative d'intérêt collectif et les principes
généraux du droit coopératif

par Didier Plantamp 465

CHRONIQUES

475

Organisation générale du commerce 475

– Actes de commerce, commerçants et fonds de commerce
par Bernard Saintourens 475

– Tribunaux de commerce et arbitrage
par Eric Loquin 482

Propriétés incorporelles 489

– Propriété littéraire et artistique
par Frédéric Pollaud-Dulian 489

– Droit des nouvelles technologies
par Philippe Gaudrat 512

Sociétés et autres groupements 527

– Sociétés en général
par Claude Champaud et Didier Danet 527

– Sociétés par actions
par Paul Le Cannu 545

Droit des marchés financiers
par Nicolas Rontchevsky et Michel Storck 557

Crédit et titres de crédit
par Michel Cabrillac et Dominique Legeais 570

Ventes, transports et autres contrats commerciaux
par Bernard Bouloc 584

Entreprises en difficulté 590

– Redressement et liquidation judiciaires
par Arlette Martin-Serf, Corinne Saint-Alary-Houin
et Jean-Luc Vallens 590

Surendettement des particuliers
par Gilles Paisant 612

Droit pénal des affaires
par Bernard Bouloc 615